

La cotation Banque de France

Réunion Ordre des Experts-Comptables

AEC 94

Le 09 juin 2010



L'échelle de cotation

La cotation est composée de deux éléments :

- **une cote d'activité**
- **une cote de crédit**

L'échelle de cotation

La cote d'activité

indique le niveau d'activité mesuré par le chiffre d'affaires ou le volume d'affaires traitées.

COTE	NIVEAU D'ACTIVITÉ		
A	égal ou supérieur à	750 M€	
B	supérieur ou égal à	150 M€	et inférieur à 750 M€
C		50 M€	150 M€
D		30 M€	50 M€
E		15 M€	30 M€
F		7,5 M€	15 M€
G		1,5 M€	7,5 M€
H		0,75 M€	1,5 M€
J*		0,50 M€	0,75 M€
K*		0,25 M€	0,50 M€
L*		0,10 M€	0,25 M€
M*	Inférieur à	0,10 M€	
N	non significatif (holding sans comptes consolidés,...)		
X	inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)		

* nouvelles cotes d'activité mises en place en juillet 2007.

L'échelle de cotation

La cote de crédit

traduit l'appréciation portée sur l'entreprise

3++	Excellente
3+	Très forte
3	Forte
4+	Assez forte
4	Acceptable
5+	Assez faible
5	Faible
6	Très faible
7	Appelant une attention spécifique en raison d'au moins un incident de paiement
8	Menacée compte tenu des incidents de paiement déclarés
9	Compromise, les incidents de paiement déclarés dénotant une trésorerie obérée
P	Procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire)
0	Aucune information défavorable sur l'entreprise

Les bases de l'analyse

Données descriptives

- Date de création
- Capital social
- Dirigeants
- Jugements
- Évènements marquants
- Associés
- Participations

Incidents de paiements

Engagements bancaires

Documents comptables, sociaux ou consolidés

Données sectorielles

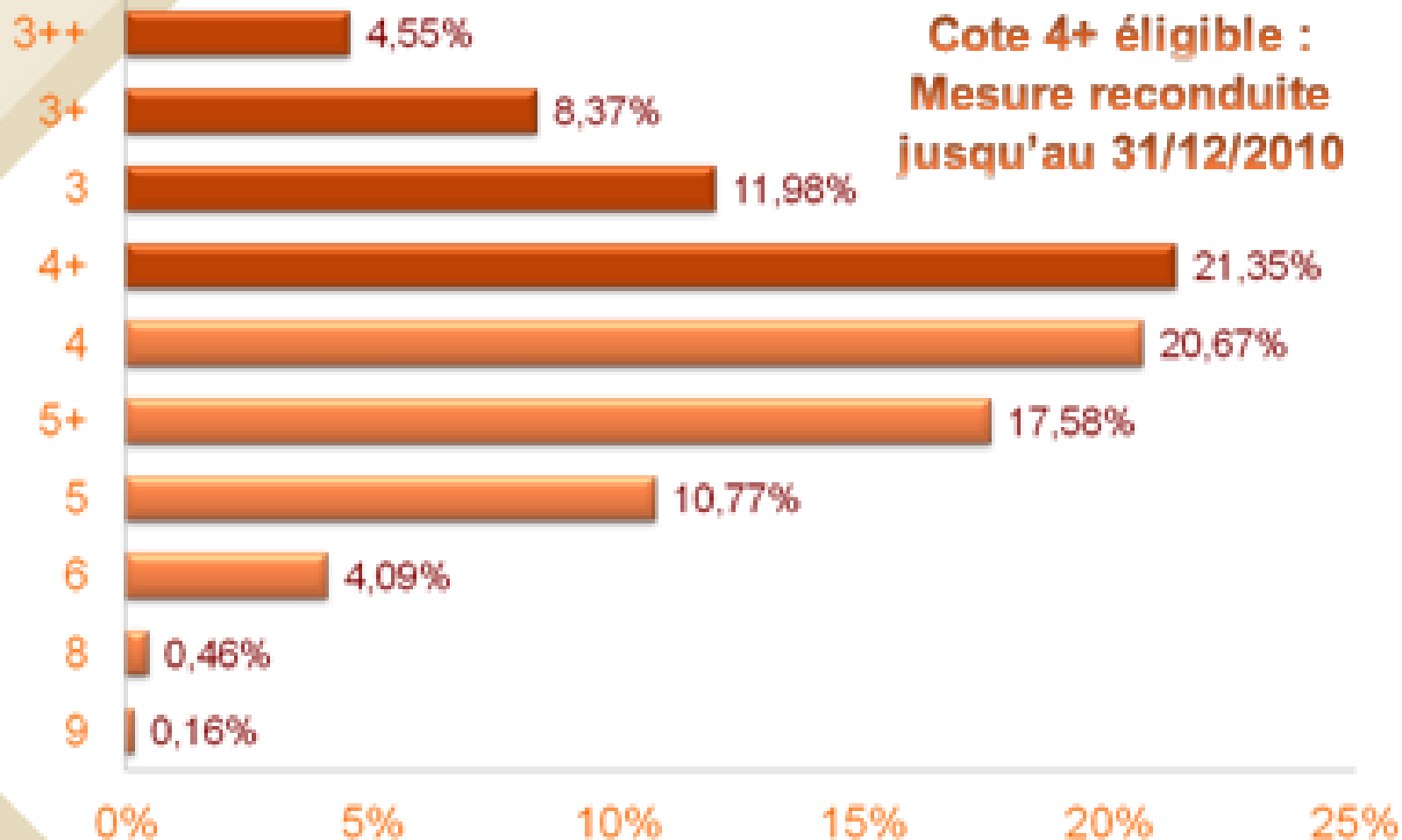
Données qualitatives (entretiens)

Informations conjoncturelles

Contribution des banquiers



La référence... exclusive pour le refinancement



Termes de référence concernant l'attribution de la cotation en 2010

Diverses initiatives ont été récemment prises par des acteurs du monde économique (MEDEF, CGPME, syndicats professionnels,...) pour sensibiliser leurs adhérents à l'importance qu'aura pour eux la cotation qu'attribuera la Banque de France à leur entreprise en 2010

L'analyse « à dire d'expert » signifie que l'opinion émise par la Banque de France sur la solvabilité d'une entreprise s'appuie sur l'examen individuel et approfondi de sa situation financière et extra-financière; les efforts de recherche d'informations qualitatives, notamment au travers de nos entretiens de cotation (plus de 40 000 par an) et de nos contacts téléphoniques , seront particulièrement développés en 2010.

- Notre méthode proscrit tout automatisme. Il n'y a pas de dégradation systématique et indifférenciée des cotations au seul motif que des entreprises appartiennent à des secteurs en difficultés.

- Si la décote d'une entreprise peut se traduire par l'attribution d'une cote non éligible au dispositif de garantie de l'Eurosystème, elle ne doit, en aucun cas, être considérée comme une sanction de la gestion de l'entreprise.

En prenant comme horizon de référence un terme de 3 ans, notre opinion portée sur le risque crédit d'une entité tend à limiter autant que possible l'incidence des facteurs ancrés dans le court terme, c'est ainsi qu'est mis en œuvre, concrètement, le principe de la cotation « à travers le cycle » ou à un horizon de projection à moyen terme.